



Conseil général « législature 2021-2024 »

Séance constitutive

Le 28 janvier 2021 à 19h00

Salle polyvalente du centre sportif scolaire à Saint-Maurice (Huis-clos / Covid19)

Présidence : Mme Mireille Brouchoud, plus ancienne élue en fonction.

Présence : 29 membres du Conseil général, 7 membres du Conseil municipal et le Secrétaire municipal.

Excusée : Telma Hutin

Procès-verbal : M. Alain Vignon, Secrétaire municipal.

Mme Mireille Brouchoud, appelée à présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président du Conseil général (art 6. Al. 1 RCG) prend la parole. Elle souhaite la bienvenue à tous et déclame le discours annexé au présent procès-verbal, puis passe à la partie officielle :

Contrôle des présences

Mme Telma Hutin est annoncée excusée.

M. Vignon procède à l'appel nominal.

29 Conseillers généraux sont présents et le quorum est atteint. La majorité absolue est fixée à 15 voix.

Mme Mireille Brouchoud prend la parole pour les points suivants :

Ordre du jour

Considérants :

- La convocation a été adressée personnellement le mercredi 15 janvier 2021 à tous les Conseillers généraux et municipaux par courrier électronique.
- Il est précisé que lors du traitement du point 2 il sera également procédé à la désignation des scrutateurs.

Décision :

L'ordre du jour est approuvé.

1. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Considérants :

- Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 a été transmis préalablement à tous les Conseillers généraux.

- Dominique Thiévent demande qu'une modification soit apportée page 20 en précisant, en référence à son intervention sur la modération de trafic et la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'Avenue des Terreaux, la rue Joseph-Hyacinthe Barman, la rue Saint-François et le chemin des Iles, qu'il ne s'agissait ni d'une interpellation, ni d'une motion mais bien d'un postulat.

Décision :

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des chefs de groupe et des scrutateurs

Dominique Thiévent prend la parole et apporte des précisions sur les raisons de l'alliance PLR et PS-gauche citoyenne. Il relève que son parti a approché en premier lieu les Vert.e.s lesquels ont proposé une convention non négociable ce qui a été jugé inacceptable. Le PDC et le PLR ont été ensuite approchés et si le PDC a renoncé à entrer en matière ils ont reçu un écho favorable du PLR et ont décidé de former un seul groupe.

Ariane Curdy prend la parole et regrette la situation qui découle de cette alliance et qui ne reflète pas la volonté électorale des citoyens aigaunois. En effet, les Vert.e.s seront sous-représentés au sein des commissions du Conseil général et du Conseil municipal et le PS-gauche citoyenne surreprésentés.

Considérants :

- Chaque groupe doit présenter son chef de groupe et désigner son scrutateur (art 6 al. 2 et 3 RCG) ;
- Les chefs de groupe suivants sont présentés par leur parti :
 1. Telma Hutin pour le groupe Vert.e.s. (Verts).
 2. Ariane Curdy pour le groupe démocrate chrétien (DC).
 3. Diane Turin pour le groupe de l'alliance libéral radical et socialiste gauche citoyenne (LR+G).
- Les scrutateurs suivants sont désignés par leur parti :
 1. Telma Hutin pour le groupe Verts.
 2. Guillaume Borsa pour le groupe DC.
 3. Anaïs Mottiez pour le groupe LR+G.

Décision :

Les chefs de groupe présentés et les scrutateurs désignés, le Conseil général procède aux élections et nominations (art. 7 et 8 RCG).

3. Election du/de la Président/e du Conseil général

Considérants :

- Le groupe DC présente M. Alain Duroux au poste de Président du Conseil général.
- Les groupes LRG et Verts ne présentent aucune candidature.

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de M. Alain Duroux au poste de Président du Conseil général.

M. Alain Duroux succède à Mireille Brouchoud pour mener la séance.

4. Election du/de la Vice-Président/e du Conseil général

Considérants :

- Le groupe DC présente Mme Catherine Frossard, à la vice-Présidence du Conseil général.
- Les groupes LR+G et Verts ne présentent aucune candidature.

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de Mme Catherine Frossard au poste de vice-Présidente du Conseil général.

5. Election du/de la secrétaire du Conseil général

Considérants :

- Le groupe Verts présente Mme Sandrine Rappaz au poste de secrétaire du Conseil général.
- Les groupes LR+G et Verts ne présentent aucune candidature.

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de Mme Sandrine Rappaz au poste de secrétaire du Conseil général.

6. Nomination des membres de la Commission de gestion

Considérants :

- L'article 14 al. 1 règle la question de la composition de la Commission de gestion.
- Cette dernière est composée de neuf membres.
- Il est précisé que le président du Conseil général en fait partie de droit ;
- La répartition est de 4 membres du groupe DC, 4 LR+G et 1 Verts ;
- Le groupe DC présente les membres suivants :
 1. Alain Duroux
 2. François Bruchez
 3. Catherine Frossard
 4. Guillaume Borsa
- Le groupe LR+G présente les membres suivants :
 1. Laetitia Lugon
 2. Stéphanie Dirac
 3. Dominique Thiévent
 4. Sylvain Robatel
- Le groupe Verts présente le membre suivant :
 1. Virginie Dubuis Gschwend

Décision :

Le Conseil général entérine la nomination des membres susnommés au sein de la CoGest.

7. Nomination des membres suppléants de la Commission de gestion

Considérants :

- Le groupe DC présente les membres suppléants suivants :
 1. Olivier Goetschi
 2. Elisa Berdayes
- Le groupe LR+G présente les membres suppléants suivants :
 1. Mireille Brouchoud
 2. Janique Zullo
- Le groupe Verts présente le membre suppléant suivant :
 1. Telma Hutin

Décision :

Le Conseil général entérine la nomination des membres suppléants susnommés au sein de la CoGest.

8. Election du/de la Président/e de la Commission de gestion

Considérants :

- Le groupe DC présente M. François Bruchez au poste de Président de la CoGest.
- Les groupes LR+G et Verts ne présentent aucune candidature.

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de M. François Bruchez au poste de Président de la CoGest.

9. Nomination des membres de la Commission Urbanisme

Considérants :

- L'article 15 al. 1 règle la question de la composition de la Commission Urbanisme ;
- Celle-ci est composée de sept membres ;
- La répartition est de 4 membres du groupe DC et 3 LR+G ;
- Le groupe DC présente les membres suivants :
 1. Vincent Raymond
 2. Mikaël Coquoz
 3. Gaïl Rappaz
 4. Christelle Farquet
- Le groupe LR+GC présente les membres suivants :
 1. Paola Morzillo
 2. Dominique Robyr
 3. Julien Antony

Décision :

Le Conseil général entérine la nomination des membres susnommés au sein de la Commission Urbanisme.

10. Election du Président de la Commission urbanisme

Considérants :

- Le groupe LR+G présente M. Dominique Robyr au poste de Président de la Commission Urbanisme.
- Les groupes DC et Verts ne présentent aucune candidature.

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de M. Dominique Robyr au poste de Président de la Commission Urbanisme.

11. Election de 6 délégués au sein du Conseil intercommunal du SDIS des Fortifications

Considérants :

- Les articles 8 et 9 des statuts du SDIS des fortifications règlent la question de la composition de la Commission Urbanisme ;
- Celle-ci est composée de sept membres ;
- La répartition est de 3 membres du groupe DC et 3 LR+G ;
- Le groupe DC présente les membres suivants :
 1. Gaïl Rappaz
 2. Marc Bossonet
 3. Olivier Goetschi
- Le groupe LR+G présente les membres suivants :
 1. Mireille Brouchoud
 2. Johnny Chesaux
 3. Dominique Thiévent

Décision :

Le Conseil général entérine la nomination des délégués susnommés au sein du Conseil intercommunal du SDIS des Fortifications.

12. Vacations pour la période 2021-2024

Considérants :

- Les vacations sont fixées en début de chaque période législative par le Conseil général (art. 33 RCG)
- Les vacations actuellement en vigueur ont été fixées en séance du 1^{er} février 2017 ;
- Aucun groupe ne souhaite prendre la parole pour demander une modification des vacations 2021-2024.

Décision :

Le Conseil général décide de maintenir le tarif des indemnités devant être versés à ses membres.

13. Information du Conseil municipal : présentation de l'organigramme de l'administration communale et du programme de législature

Conseil municipal

M. Xavier Lavanchy procède à une présentation des réformes mise en place suite à la diminution du nombre de Conseillers municipaux.

Il est précisé que la présentation, ainsi que la directive sur le fonctionnement du Conseil municipal, seront annexées au procès-verbal.

14. Questions et divers

Aucune nouvelle remarque ou question n'étant formulée, le Président du Conseil général remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 20h25.

Pour le Conseil général



Le Président
Alain Duroux



Le Secrétaire municipal
Alain Vignon